



Gétigné

Commune de Gétigné
(Loire-Atlantique)

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 17

Pouvoirs : 6

Votants : 23

CONSEIL MUNICIPAL DE GÉTIGNÉ

Séance du 14 décembre 2023

Délibération n°2023-12-14.08

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Gétigné (Loire-Atlantique), dûment convoqué le huit décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GUILLOT, maire de Gétigné.

Présents : Cyril ALLAIN, Chantal AUDRAIN, Morgane BARBIER, Marion BERNARD, Angéline BULOT, Gwenola CORRE, Olivier FOULONNEAU, Florian GRIMBERGER, François GUILLOT, Karine GUIMBRETIERE, Olivier JARRET, Romuald POULNAIS, Stéphane RABILLER, Étienne RIPOCHE, Carine SARTORI, Thibaud TOULLIER et Laurence VALTON.

Absents : Mickaël BODET, Alex BOISSELIER, Gilles CHABAS, Séverine DOLLET, Nadège LEMELLE, René LESIEUR, Bénédicte LOIRET, Patricia MANGIN-CAZES, Jonathan PEIGNÉ, Lore PICHAUD.

Pouvoirs : de Mickaël BODET à Laurence VALTON, de Gilles CHABAS à Florian GRIMBERGER, de Nadège LEMELLE à Angéline BULOT, de René LESIEUR à Stéphane RABILLER, de Bénédicte LOIRET à Carine SARTORI, de Patricia MANGIN-CAZES à Karine GUIMBRETIERE.

M. Olivier FOULONNEAU a été élu secrétaire.

Objet : Modification des tarifs de la salle de la Butte

CONSIDÉRANT que la commission animation locale, vie associative souhaite faire évoluer les tarifs pour accorder des gratuités aux associations gétignaises sauf pour celles à caractère politique ou religieux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 2 voix contre,

MODIFIE les tarifs de la salle de la Butte à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Demi-journée	40 €
Journée	80 €
Location suite à cérémonie funéraire	Gratuit
Associations gétignaises à but non lucratif (sauf politique ou religieuse)	Gratuit
Collectivité, syndicat, jumelage, écoles dont dépend la commune	Gratuit
Associations extérieures partenaires sous convention	Gratuit

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dossier.

Fait à Gétigné, le 15 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
M. Olivier FOULONNEAU

Le Maire,
M. François GUILLOT



Délibération publiée et / ou notifiée le :

18/12/2023

Accusé de réception en préfecture
044-214400632-20231214-2023-12-14_08CM-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023